

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **79 (1934)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INFORMATIONS

Conférence du général Duffour. — Le colonel A. Rilliet quitte la brigade 2.

Conférence du général Duffour.

En février 1934, plusieurs de nos sociétés d'officiers auront l'honneur d'accueillir et d'entendre le général Duffour, commandant la 5^e division d'infanterie française, à Caen.

C'est avec empressement que nous saisissons ici l'occasion de rendre hommage à cet officier de grande valeur et de haute distinction, envers lequel plusieurs de nos camarades suisses ont contracté une lourde dette de reconnaissance, durant leur stage à l'École supérieure de guerre à Paris, dont le général Duffour fut, de 1919 à 1924, professeur du cours d'histoire, de 1926 à 1928, directeur des études, puis, jusqu'en mars 1932, l'éminent commandant.

Né le 22 avril 1875, sorti de St-Cyr en octobre 1895, il sert comme sous-lieutenant aux chasseurs alpins, de 1897 à 1906. En 1908, il est breveté d'état-major, après avoir suivi, pendant deux ans, l'*École supérieure de guerre*. Promu capitaine en 1909 il commande, de 1910 à 1912, une compagnie au 85^e régiment d'infanterie. De 1912 au 2 août 1914, il est professeur de tactique et d'histoire à l'*École militaire du Génie*.

La guerre devait sans tarder mettre en relief les remarquables qualités intellectuelles du jeune et brillant officier d'état-major. Le 3 août, il est affecté à l'état-major du général Dubail, commandant la 1^{re} armée. Le 20 mars 1915, il passe à l'état-major du *Groupe d'armées de l'Est*, comme chef du bureau des opérations. Il n'est encore que capitaine et, déjà, il assume de lourdes responsabilités. Cette dernière affectation donne bien la mesure de l'estime en laquelle ses chefs, et notamment les généraux Dubail et Joffre, le tenaient.

Promu chef de bataillon le 5 mai 1915, il est détaché, durant la fin de l'année 1916, auprès du général Joffre. Nommé le 28 décembre 1916 chef du bureau des opérations au *Groupe d'armées*

du Nord, puis promu lieutenant-colonel le 30 juin 1917, il est placé à la tête du 8^e régiment d'infanterie, avec lequel il participe à la bataille des Flandres, où ce régiment conquiert deux citations à l'ordre de l'armée et la fourragère aux couleurs de la médaille militaire.

Enfin, le 10 novembre 1917, le lieutenant-colonel Duffour est affecté au *Grand Quartier-Général des Armées françaises* (état-major du général Pétain), d'abord comme sous-chef du bureau des opérations, puis comme chef de ce même bureau au G. Q. G., dès le 27 août 1918.

Il n'est donc pas étonnant qu'après sa belle et fertile carrière d'état-major sur le front, le général Duffour fût appelé, après la guerre, à exercer, comme nous l'avons rappelé plus haut, une influence marquante sur les destinées de l'Ecole supérieure de guerre. Pendant de nombreuses années, il en fut le chef aimé et respecté qui sut, par la qualité de son esprit et celle de son cœur, forcer tout naturellement l'admiration de ses disciples. Son lumineux enseignement, aussi bien historique que tactique, était le propre d'un esprit muni d'idées personnelles et prompt à toutes les curiosités, mais toujours fidèlement attaché aux doctrines officielles qu'il contribua d'ailleurs, pour sa large part, à mettre au point et à affermir, en faisant appel à la remarquable discipline intellectuelle qui règne dans les hautes écoles militaires françaises.

Ajoutons que le général Duffour, en marge de sa carrière d'état-major d'après-guerre, commanda, en 1924, le 64^e régiment de tirailleurs marocains, puis, en 1925 et 1926, une brigade mixte au Maroc, pendant la campagne du Rif.

Il est titulaire de la Légion d'honneur, dont il fut fait commandeur en 1932, de la Médaille coloniale avec agrafe Maroc 1925, de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, de la Croix de guerre belge et de nombreux ordres étrangers, distinctions auxquelles il convient d'ajouter plusieurs citations à l'ordre de l'armée (1915 et 1918).

Le général Duffour, qui assista aux grandes manœuvres suisses de la 2^e division en 1929, est donc plus que quiconque qualifié pour traiter le thème qu'il développera sous peu devant nos sociétés d'officiers et qui a pour titre : *Les exigences et les disciplines actuelles du haut enseignement militaire*.

Nous espérons que de très nombreux officiers auront à cœur d'aller écouter le général Duffour, qui joint aux nombreux titres qui justifient notre grande estime, celui d'être un ami sincère de notre pays, qu'il a parcouru à plus d'une reprise et où il compte de solides amitiés.

Le comité central de la *Société suisse des officiers* nous fait savoir que la conférence du général Duffour sera donnée :

- 2 février : Société des officiers, *Neuchâtel*.
- 5 » Allg. Off. Gesellsch., *Zurich*.
- 6 » Offiziersgesellsch., *Bâle*.
- 9 » Offiziersgesellsch., *Lucerne*.
- 12 » Société des officiers, *Lausanne*.
- 14 » Société militaire du Canton de Genève, *Genève*.

Le colonel A. Rilliet quitte la brigade 2.

Le colonel Rilliet a demandé au Conseil fédéral à être relevé de son commandement, ce qui lui fut accordé, selon la tradition, *avec remerciements pour les services rendus*.

La *Revue militaire suisse* ne veut pas laisser partir cet officier distingué et ardemment patriote — et qui fut l'un de ses collaborateurs occasionnels, mais toujours appréciés — sans retracer ici la fertile carrière militaire de cet officier qui mit au service de notre armée un dévouement de tout instant et un esprit très élevé.

Nommé lieutenant en 1901 et incorporé à la cp. fus. IV/13, il participe, avec cette unité, au service d'ordre de 1902. Il est curieux de noter, à ce propos, que le premier et le dernier service actif de cet officier eurent pour cause, en 1902 et en 1932, les « événements de Genève ».

Promu capitaine en décembre 1909, on lui confie le commandement de la cp. I 13. En août 1914, il est mis, à titre provisoire et comme capitaine, à la tête du bataillon 13, dont, promu major en 1915, il conserva le commandement pendant toute la durée du service actif et jusqu'en 1920. On lui confie, cinq ans après, comme lieutenant-colonel, le commandement du régiment d'infanterie 4 (genevois). Son brevet de colonel date du 31 décembre 1926 ; il commande alors la brigade d'infanterie 19, puis, dès fin 1928, la brigade 2, commandement intéressant, puisque ce corps de troupes est constitué par des unités de quatre cantons romands. Il convient de relever également que le colonel Rilliet fit toute sa carrière d'officier de troupe en gravissant successivement les échelons du même ordre de bataille. En marge de ces divers commandements, le colonel Rilliet effectua également le cycle des services incombant à tout officier d'état-major général.

L'activité de cet officier en dehors du service est bien connue. Son dévouement à la cause de l'armée, dans les petites choses comme dans les grandes, est devenu proverbial. De 1919 à 1922, il fut président de la section genevoise de la *Société suisse des*

officiers ; de 1923 à 1925, il fit partie du comité central de cette même société. Depuis de nombreuses années, le colonel Rilliet est membre d'honneur de la section des sous-officiers de Genève et fonctionna comme président du jury lors du grand concours de 1933. De 1929 à 1930, il s'occupa de l'instruction militaire préparatoire dans le canton de Genève en présidant le comité de direction. Enfin, le colonel Rilliet s'est toujours intéressé aux œuvres sociales de l'armée. Il fait partie, depuis leur fondation, de la section genevoise d'« In Memoriam » et du « Don national », ces deux grandes institutions qui font honneur à l'initiative privée en faveur de notre armée.

On voit que le colonel Rilliet a non seulement servi consciencieusement la cause de notre armée comme chef, mais qu'il a constamment mis au service de notre défense nationale son inlassable dévouement et un esprit patriotique qui méritaient d'être relevés. Son attitude témoigne d'une façon lumineuse des conceptions que se font nos cadres de milices de leurs obligations militaires : « L'officier est un soldat qui n'a jamais fini de faire son devoir ». Ce précepte, le colonel Rilliet l'a illustré en consacrant à notre armée ses forces, ses loisirs et, par-dessus tout, ses qualités de cœur.